NOTE DE SYNTHESE

PRÉSENTATION DE L'OBJET DE LA PROCÉDURE

Brec'h est une **commune littorale par sa situation sur un estuaire** en aval de la limite transversale de la rivière d'Auray, Ainsi, le SCoT n'identifie **ni espaces proches du rivage** sur la commune, ni **bande des 100 m** au regard de sa configuration en fond d'estuaire.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Brec'h a été approuvé le **27 mai 2019**. Le conseil municipal de Brec'h a décidé d'engager une procédure de Révision allégée n°1 du PLU le 5 juillet 2021.

La présente procédure porte sur une Révision allégée n°3 du PLU ayant pour objet la réduction d'une zone Np et de la trame « zone humide » afin de prendre en compte les résultats d'une étude complémentaire des zones humides réalisée sur la parcelle ZR n° 328.

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2019 et est annexé au dossier de PLU en vigueur. Il a été mené par le **Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal** sur l'ensemble de la commune en dehors des secteurs à enjeu d'urbanisation, et approfondit dans les secteurs où les enjeux d'urbanisation du présent Plan Local d'Urbanisme étaient les plus prégnants.

Il ressort ainsi de cette étude que la commune de Brec'h est couverte par 14% de zones humides (ce qui correspond à une superficie de 559 hectares). Il s'agit principalement de bois humides, de prairies humides, plans d'eau et roselières. A l'époque, le territoire de Brec'h était intégré au périmètre du **SAGE du bassin versant du Loc'h**. Depuis le 24 avril 2020 Brec'h est intégré au périmètre du **SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel.** Ce dernier fixe les critères de détermination des zones humides sur la base de ceux présentés par un arrêté du 24 juin 2008 modifié par un arrêté du 1er octobre 2009. Ces deux arrêtés et leurs circulaires d'application précisent ainsi les critères techniques d'identification des zones humides ainsi que la méthodologie de terrain à mettre en place afin d'en assurer la délimitation exacte. Quatre indicateurs sont définis pour la délimitation de ces milieux : les sols et la végétation, la présence d'eau et la topographie

Sur la base de ces critères techniques d'identification des zones humides et de la méthodologie de terrain à mettre en place, le Cabinet NICOLAS Associés a réalisé des investigations pédologiques sur le terrain de la parcelle ZR n°328, située au 4 Verger de Kérudo, sur la commune de Brec'h. Le terrain d'étude est situé immédiatement **à l'Ouest de la commune d'Auray et au Sud de la commune de Brec'h.**

Parcelle concernée ZR n° 328

Le secteur concerné (parcelle ZR n°328) se situe au Sud-Ouest du territoire et est identifié en zones Np et Uba dans le PLU. Une trame zone humide se superpose au zonage Np.

Localisation sur le plan de zonage du secteur concerné par la révision allégée n°2 du PLU

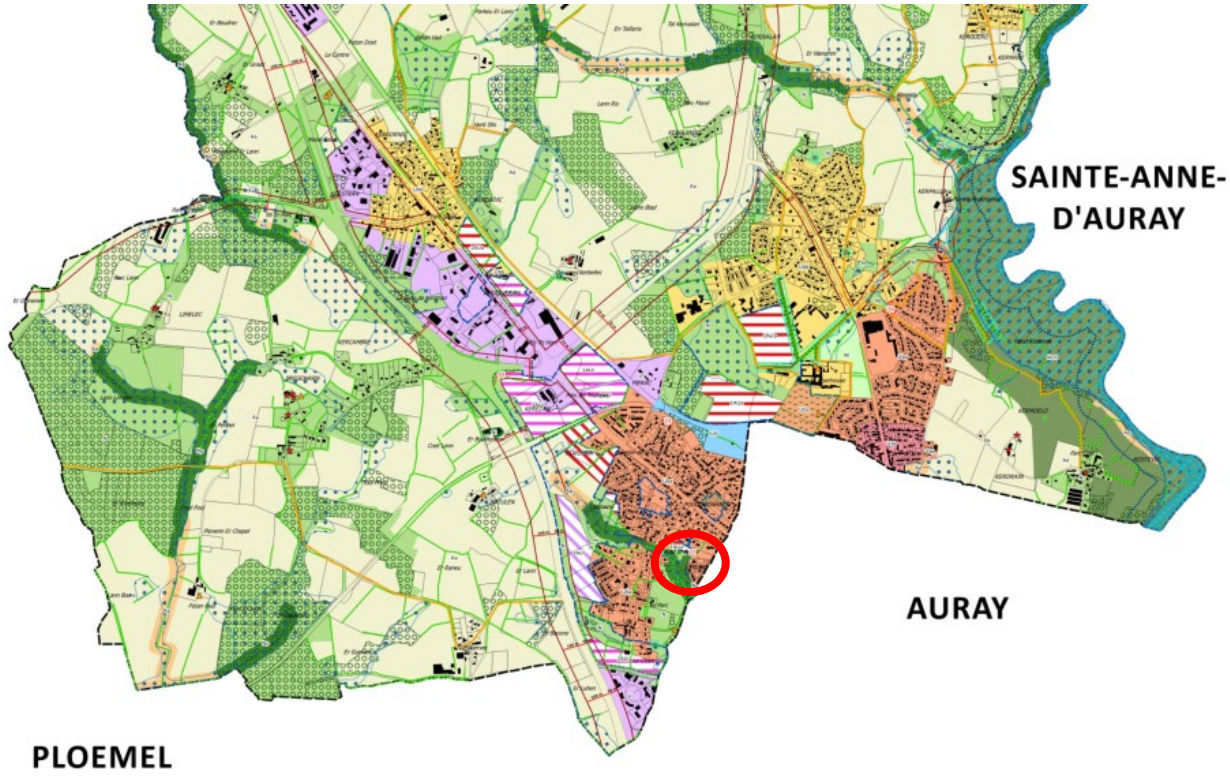

D’après les investigations réalisées, a été observé une zone humide située en contrebas du terrain concerné avec le passage d’une branche du Ruisseau des Reclus (périmètre hachuré rouge ci-dessous). Cependant **la partie Est du terrain de la parcelle ZR n°328 ne semble pas en zone humide** comme nous le montrent les 3 sondages : T1, T2 et T3.

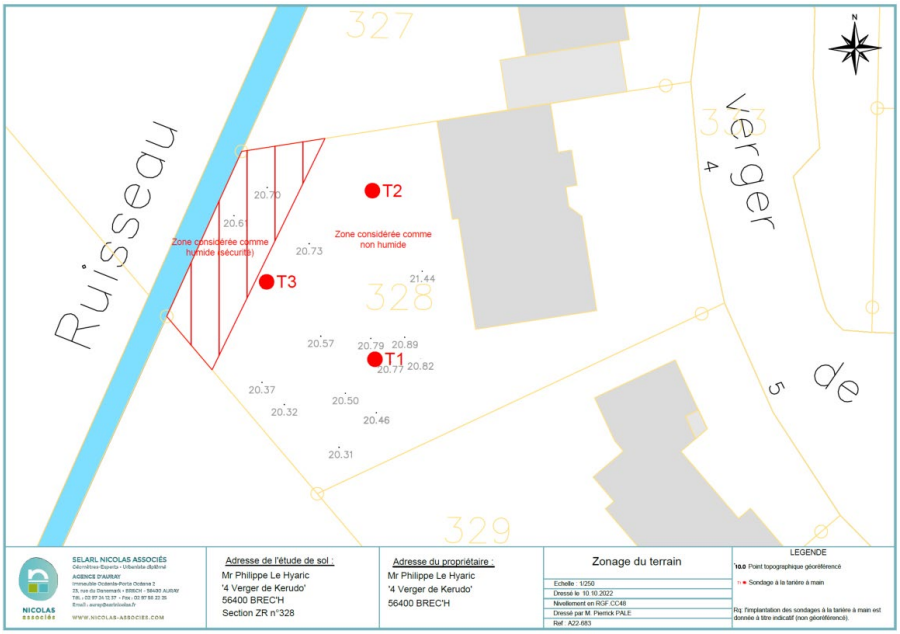

Avant modification

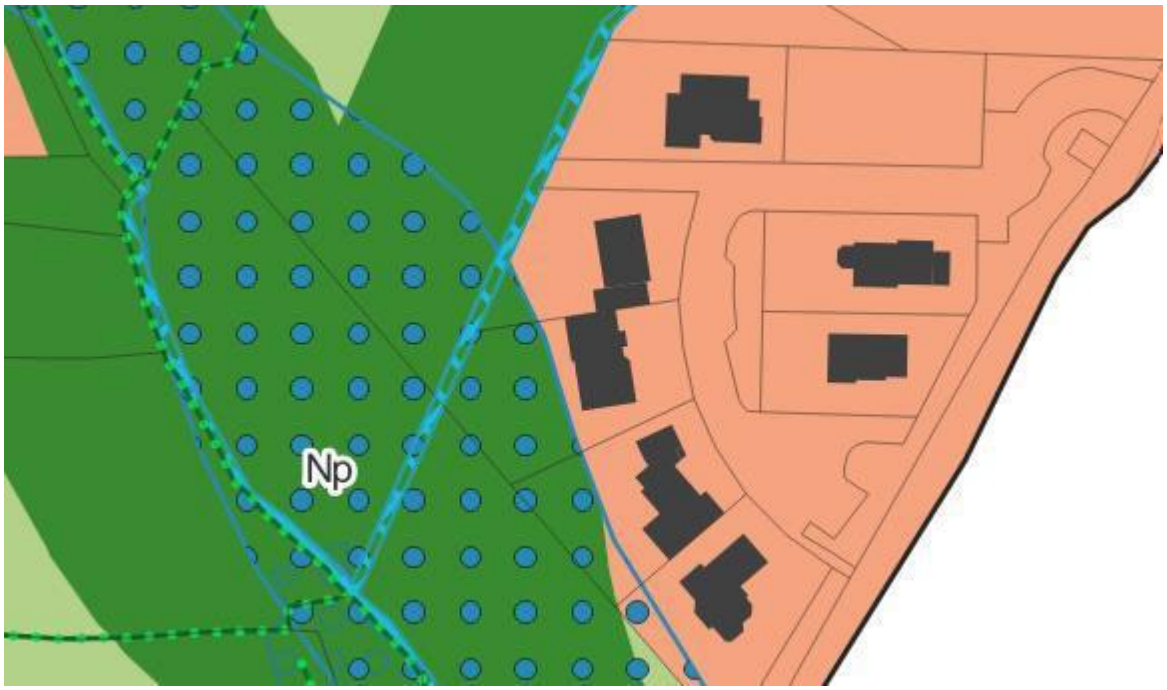

Après modification